

TONY HUNT, *Les Cantiques Salomon translatez de latin en françois*, Genève, Droz, 2019 [Textes Littéraires Français, 650], XXXVIII + 177 pages.

Dans cet ouvrage, Tony Hunt donne à lire l'édition d'un texte qui constitue le remaniement d'une œuvre du début du XIV^e siècle publiée en 2006 par le même éditeur sous le titre *Les Cantiques Salemon*¹ (abrégé CS). Réalisée vers 1525, la réécriture nous est parvenue sous forme de livre imprimé, conservé à la BnF sous la cote Rés. A 17900. Si la version manuscrite n'offre qu'une adaptation partielle du *Cantique des Cantiques* de la Vulgate, dont elle traite les trois premiers chapitres, la version remaniée s'appuie quant à elle sur l'ensemble des huit chapitres du texte biblique, « dépass[ant ainsi] largement en étendue, sinon en longueur, le texte-source » (p. X). Plus exactement, explique Tony Hunt, tandis que le texte des CS « compte 2546 vers, pour terminer au *Cant.* 3,11, notre imprimé comprend 3224 vers et s'arrête au *Cant.* 8,14, le dernier emprunt qu'il fait au texte du MS BnF fr. 14966 étant le vers 1698 (= v. 2519 du texte-source) » (*ibid.*).

Le déroulement de l'édition est le suivant : *liste des abréviations* (p. VII) ; *introduction* (p. IX-XXXVIII) ; *édition* (p. 1-150) ; *glossaire* (p. 151-168) ; *leçons rejetées* (p. 169-170) ; *bibliographie* (p. 171-172) ; *index des noms propres* (p. 173-174) ; *index des « abstracta agentia » et des personnifications* (p. 175) ; *table des matières* (p. 177).

L'introduction aborde très brièvement la question de l'auteur, qui est demeuré anonyme et au sujet duquel le texte ne fournit « aucune information directe » (p. XII). L'examen de la datation et de la localisation de l'œuvre est tout aussi succinct, faute d'indices permettant de préciser ces aspects. À cet égard, Tony Hunt se limite essentiellement à admettre la datation approximative de 1520-1525 que Max Engammare² a proposée pour ce texte imprimé, au vu notamment de l'exécution des bois, des lettrines et des caractères (p. XI). Les quelques éléments dégagés par Tony Hunt quant au contexte supposé de composition et de réception de l'œuvre sont résumés en ces termes :

[L]'ensemble des faits semble indiquer que le remaniement a été fait dans le premier quart du XV^e siècle [*sic* pour XVI^e s.] et qu'il s'agirait de l'ouvrage d'un religieux versé dans les théologiens qui pratiquaient l'interprétation tropologique du *Cantique* [...]. Notre poème n'a pas été écrit à l'intention des spécialistes et des intellectuels. L'accent est ainsi mis sur le côté affectif et lyrique, voire méditatif, de la matière plutôt que sur le culte de Marie ou sur les connaissances cognitives et intellectuelles, c'est-à-dire sur l'aspect exégétique du commentaire. (p. XII-XIII)

C'est sur les procédés de réécriture mis en œuvre par le remanieur, ainsi que sur les aspects thématiques et stylistiques de l'ouvrage, que se concentre essentiellement l'introduction. Par rapport au texte-source, deux innovations principales sont apportées dans la version imprimée. La première concerne la forme métrique : les deux textes ont été composés en huitains d'octosyllabes, mais tandis que ceux-ci rimaient en *abababab* dans les CS, le

¹ Tony Hunt (éd.), *Les Cantiques Salemon : the Song of Songs in MS Paris BnF fr. 14966*, Medieval Women : Texts and Contexts, 16, Turnhout, Brepols, 2006.

² Voir Max Engammare, *Qu'il me baise des baisers de sa bouche. Le Cantique des Cantiques à la Renaissance : étude et bibliographie*, Genève, Droz, 1993, p. *71.

remanieur a quant à lui « préféré rimer selon le schéma *ababbaba*, ce qui a entraîné des modifications de mots et d'idées qui sont concentrées dans la deuxième moitié de la strophe » (p. XV). La seconde innovation formelle réside dans l'ajout d'un distique en décasyllabes français à la suite de chacun des versets bibliques latins (ou fragments de versets) servant de rubriques aux subdivisions des chapitres des *Cantica*. Le rôle de ces distiques accompagnant les citations du texte biblique consiste à donner de celles-ci « une sorte de sommaire moral, bien que parfois le rapport avec le latin puisse sembler ténu voire inexistant » (p. XVIII-XIX). Tony Hunt rend compte en outre de l'utilisation dominante, au sein de l'œuvre, de la forme du dialogue – entre l'Époux et l'Épouse – pour la paraphrase des versets, tandis que le contenu exégétique passe avant tout par « la voix du commentateur lui-même » (p. XXVII). L'éditeur observe à cet égard que les passages de commentaire constituent fréquemment « des ajouts au texte du CS » (*ibid.*) ; il en fournit un relevé détaillé.

Force nous est de noter que l'introduction n'offre pas d'étude de la langue des *Cantiques Salomon*. Il aurait toutefois été fort intéressant de rendre compte de l'état de langue que présente cette œuvre en français du XVI^e siècle. Voici les quelques observations ponctuelles que nous a suggérées un examen très sommaire de la forme linguistique du texte :

Morphologie verbale

- Hésitation, à la P1 du présent de l'indicatif, entre les anciennes formes avec désinence zéro et les formes du moyen français pourvues d'une désinence analogique (-e pour les verbes du premier groupe, -s pour les autres verbes) : *Ce que je tien par amour fine* 1549 ; *Prés de toy me tiens en ta route* 565. Voir Chaurand³ p. 48-49.
- Tendance à laisser subsister les alternances vocaliques au présent de l'indicatif : *Devers Jhesus lieve son cueur* 393 ; *On eslieve son cueur en hault* 2044 ; *par grace eslevee* 652. Si, comme l'observe Gougenheim⁴ (p. 111), « [d]ès le moyen français, ces alternances tendent à se réduire par la généralisation d'une des deux formes », « la langue du XVI^e siècle conserve encore un nombre d'alternances beaucoup plus considérable que la langue moderne ». Ainsi en va-t-il notamment des verbes *lever*, *achever* et *crever*, dont les « formes en -iè- disparaissent dans la première moitié du siècle » (*ibid.*).

Morphologie nominale

- Bien évidemment la déclinaison nominale, qui se désagrègeait déjà à l'époque de l'ancien français, n'est plus pratiquée : *Le soleil c'est Nostre Seigneur* 2655.
- Au féminin, les adjectifs qualificatifs et indéfinis qui étaient épiciens en latin et en ancien français se présentent le plus souvent sans -e, notamment l'adjectif *grant* qui, comme le précise Gougenheim (p. 46), est celui « qui est resté le plus longtemps fidèle à la forme commune », et dont on « trouve des exemples jusqu'à la fin du [XVI^e] siècle » : *J'ay tresgrant consolation* 99 ; *Mirre porte tel medecine | Et a tel force et tel nature* 147-148 ; *Mon Amy si est en tel guise* 155 ; *Les playes mortelz et ouvertes* 166 ;

³ Jacques Chaurand, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, 2011 [1969] [Que sais-je ?].

⁴ Georges Gougenheim, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, nouvelle éd., Paris, Picard, 1974.

ta tresgrant misericorde 567 ; *De toute mortel saulvagine* 1357 ; *de grant humilité* 1406. Dans quelques cas, plus rares, les adjectifs ont pris la marque du féminin : *Ainsi s'ame peut estre forte* 144 ; *telle feste* 798 ; *la cruelle flamme* 832. Voir aussi Chaurand p. 45 ; Lardon / Thomine⁵ p. 34-37.

- On rencontre également dans le texte la forme *greigneur*, ancien comparatif synthétique issu directement du latin GRANDIOREM : *Les petis y sont des greigneurs / Mengez et rongez* 1481-1482. Selon Gougenheim (p. 59), le comparatif archaïque de *grant* survit en effet de manière sporadique au XVI^e siècle. Voir aussi Lardon / Thomine p. 40.
- Les adjectifs possessifs féminins *ma*, *ta*, *sa* élidés devant un substantif à initiale vocalique sont fréquents, bien qu'en principe, à l'époque supposée de composition de l'œuvre, « les formes masculines *mon*, *ton*, *son* leur aient été substituées depuis longtemps » (Gougenheim p. 80 ; voir aussi Chaurand p. 47 et Lardon / Thomine p. 101-102) : *s'ame* 144 ; *m'espouse* 1160 ; *t'ancelle* 1217, etc.

L'édition est procurée avec soin. Le commentaire est riche en notes explicatives diverses et en remarques mettant en évidence les différences entre le texte-source et son remaniement, du moins pour ce qui concerne la partie du texte qui recouvre les CS (soit la première moitié de l'œuvre, jusqu'au v. 1698 environ). Les annotations sont plus succinctes dans la seconde partie du texte.

La note philologique au distique 1,4 (p. 17), toutefois, commente une intervention sur le texte dont la pertinence nous échappe. Le premier vers du distique en décasyllabes qui suit le verset biblique *Nigra sum, sed formosa...* est en effet transmis par le livre imprimé sous la forme *Noire je suis sans point defformité*, vers jugé « peu satisfaisant » et « évidemment hypométrique » par l'éditeur. La leçon *sans point d.* est dès lors rejetée (voir aussi p. 169) et le vers est modifié en *Noire je suis, et sans defformité*. Non seulement la mesure du vers d'origine n'a pas à être rectifiée, mais la réfection proposée n'apporte manifestement aucun changement à cet égard.

Le glossaire est relativement peu détaillé : les substantifs apparaissent sans indication de genre, tandis que les formes verbales conjuguées ne sont pas reportées en tant que telles mais rangées sous l'infinitif, même lorsque celui-ci n'est pas employé dans le texte (voir à titre d'exemple la forme *commirent* 315, enregistrée dans le glossaire p. 154 sous l'entrée et forme unique « commetre v. tr. »). Notons également que le substantif *controversité* 3046 (“dispute, litige”), présenté p. 155 comme un hapax, est en réalité attesté à quelques reprises entre le XIV^e et le XVI^e siècle (voir Gdf 2, 284b ; FEW 2, 1124b ; DMF 2020 s. v. *controversité*). Toutefois, le relevé des mots et expressions dont l'interprétation peut faire difficulté quant à l'acception ou à la graphie est scrupuleux et exhaustif, ce qui est fort précieux en l'absence d'une traduction du texte.

⁵ Sabine Lardon / Marie-Claire Thomine, *Grammaire du français de la Renaissance. Étude morphosyntaxique*, Paris, Classiques Garnier, 2009.

Tout au long de l'ouvrage, les erreurs typographiques et autres incorrections sont relativement fréquentes. La liste suivante n'est pas exhaustive [nous soulignons, sauf les citations de l'œuvre, en italiques dans le texte] : « j'ai cru bon *en* faire autant pour la version remaniée » (p. X) ; « [...] dont on *n'en* sait rien de science sûre » (p. XI) ; « Voir les huitains *débutants* par les vers suivants » (p. XVIII, n. 10) ; « *Quoi que ce soit*, le commentaire est amorcé par des mots on ne peut plus clairs » (p. XXII) ; « Le thème de la contemplation [...] *soustend* les modalités du désir de l'Épouse » (p. XXIX) ; « *Quand* à nos démarches de commentateur... » (p. XXXVII) ; « CS attribue ces vers sur *la* Immaculée Conception... » (p. 8, note au v. 91 *sqq.*) ; « Le contraste entre *droicte voye* et l'errance est *renforcé* par la triple répétition de *vague...* » [pour « renforcé »] (p. 23, note au v. 373) ; « forme *aphétique* » [pour « aphérétique »] (p. 28, note au v. 466) ; « Bien plus *clers* sont les vers dans la version de CS... » [pour « clairs »] (p. 77, note au v. 1503). Aux p. XIV et XV, le texte-source et la version imprimée sont abrégés respectivement CS et CSI, mais cette dernière abréviation fait défaut dans la « liste des abréviations » en tête de volume. P. XXXIII : la mention « Des < trinômes > ; » doit être extraite de la citation en pavé. P. 23, note à 1,6 : cette note se rapporte en réalité à la rubrique et au distique 1,5 en p. 20. Par ailleurs, une parenthèse fermante est omise en fin de commentaire. P. 30, note au v. 500 : La remarque « Il faut traiter *comme* de monosyllabe », sans doute destinée à expliquer la correction dans le texte édité de *comme* en *com* pour la mesure du vers, manque de clarté. P. 62, note au v. 1184 : cette note se rapporte en réalité au v. 1196. Enfin, sur la quatrième page de couverture, c'est par erreur qu'il est indiqué que « [l]'ouvrage imprimé [...] condui[t] la traduction-commentaire jusqu'au *Cant.* 8,18 » [au lieu de « 8,14 »].

Ces quelques remarques n'enlèvent rien à la qualité du livre de Tony Hunt qui, comme nous l'avons indiqué, met à la disposition des lecteurs une précieuse adaptation-commentaire du *Cantique des Cantiques*, dont une partie se présente comme la refonte d'une version préexistante, antérieure de quelque deux siècles à l'ouvrage imprimé du XVI^e siècle. Le principal mérite de ce travail réside à nos yeux dans la finesse de l'analyse comparative des versions respectives, à travers laquelle l'éditeur des deux textes met en lumière les procédés d'adaptation exploités par le remanieur anonyme, de même que les innovations qui en résultent tant sur le plan de la forme que sur celui de l'exégèse. Cette édition est ainsi de nature à intéresser aussi bien les spécialistes de la littérature de la fin du Moyen Âge que les historiens de la théologie médiévale, qui y découvriront une lecture mystique du texte salomonique, cet « *amoureux / traictié* » (v. 52-53) composé « *pour consoler les langoureux* » (v. 54) et dont chacun pourra, nous promet l'auteur, « *grant fruict [...] rapporter* » (v. 41).

Stefania Maffei Boillat
Université de Lausanne